



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du lundi 4 mai 2009

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-2 CONSEIL MUNICIPAL – REGLEMENT INTERIEUR AMENDEMENT

Nous ne voterons pas cette modification du règlement intérieur car vous rétrécissez un peu plus les rares dispositions qui préservent l'opposition.

Nous ne retrouvons pas dans cet amendement les discussions de la réunion des présidents.

Vous revenez sur la fameuse séance des questions orales **qui ne s'est pas tenue depuis quatorze mois**.

Je rappelle que cette séance est la seule possibilité pour l'opposition d'inscrire des questions à l'ordre du jour du Conseil municipal. Alors vous prenez soin de préciser que ces séances sont organisées **en principe** à raison de deux séances par an, permettez-nous d'en douter !

Vous cadrez le déroulé de cette séance avec trois questions pour la majorité et trois pour l'opposition dont vous feignez d'ignorer qu'elle comprend plusieurs groupes. Ces questions dites courtes et les réponses qui vont avec ne peuvent durer plus de cinq minutes, vous devriez préciser à la seconde la répartition entre question et réponse !

Idem pour la question orale avec débat dont vous souhaitez la communication dix jours francs avant le Conseil municipal. Je pensais qu'une question orale était posée oralement en séance !

Vous voulez qu'Antibes soit une nouvelle fois la meilleure du département, de la région, peut-être même de France, ce nouveau record sera celui des conseils municipaux les plus courts. Où est la démocratie ? Le débat ? La confrontation ?

Permettez-moi de vous remettre un règlement intérieur qui respecte, lui, la démocratie et les droits de l'opposition, c'est celui du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.